



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil quatorze, le quatre du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par
Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie.
Après installation du Conseil Municipal, le **Doyen d'Age de l'Assemblée, M. Charles SOUIED**, préside la
séance jusqu'à l'élection de **M. Le Maire, Francis DELATTRE**, qui prend ensuite la présidence.

PRÉSENTS :

Groupe Franconville Une Ambition Partagée : M. DELATTRE – MME CAVECCHI – M. BODIN –
MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE – MME HINAUX – M. SOUIED – MME CRISTALLIN –
M. MELKI – MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – M. MONTOUT –
MME DODIN – M. CELLIER – MME MERCHIE – M. CHANUDET – MME SENSE – M. CHENIN –
MME BAUGÉ – M. DUBOURG – MME LE BERRE – MME MOSER – M. GAILLARD – MME
GONZALEZ – M. FERNANDEZ – MME SAINTEN – M. LANDRY – MME DECOURTY –
M. DE CARLI.

Groupe Vivre à Franconville : M. RAISSÉGUIER – MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. LAMOURI –
MME COUSIN – M. QUIVRIN – M. LE DU – MME CHEVALIER.

Groupe Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE – MME CHAUVIÈRE.

SECRÉTAIRE : Alexandra SAINTEN.

Le Conseil municipal convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents,
formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la
nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la
majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

M. DELATTRE ouvre la séance en donnant communication de 4 démissions aux membres du Conseil municipal, à savoir :

- **Liste « Une Ambition Partagée »** : M. François MARCHAND ;
- **Liste « Vivre à Franconville »** : M. Thierry BOURNONVILLE et Mme Marie-Christine CARINI. Mme Pascale EYSSIDIEUX, suivante de liste, ne souhaitant pas les remplacer, présente également sa démission.

Conformément aux articles L 2121-4 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet du Val-d'Oise a été informé de ces démissions par lettre en date du 4 avril 2014.

En application des dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, les candidats venant immédiatement sur la liste après le dernier élu remplacent les candidats démissionnaires.

Les suivants de liste sont :

- **Liste « Une Ambition Partagée »** : M. Bruno DE CARLI ;
- **Liste « Vivre à Franconville »** : Mme Ghislaine CHEVALIER ; M. Yann LE DU.

QUESTION N° 1 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - MANDAT MUNICIPAL 2014-2020. (M. DELATTRE, Maire sortant)

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner un Secrétaire de séance. Il est proposé que la benjamine de l'Assemblée délibérante soit désignée à ce poste. **Mme Alexandra SAINTEN** est élue à ce poste.

En qualité de Maire sortant et conformément aux articles L.2121-2 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Francis DELATTRE** procède à l'installation du Conseil municipal.

A l'appel de leur nom, chaque élu est appelé à répondre « PRÉSENT ».

1 – Charles SOUIED	14 – Jean-Hubert MONTOUT	27 – Joachim CELLIER
2 – Roger LANDRY	15 – Emmanuel ELALOUF	28 – Xavier MELKI
3 – Roland CHANUDET	16 – Henri FERNANDEZ	29 – Sandrine LE MOING née BOUTET
4 – Marie-Christine CAVECCHI née LEROUX	17 – Bruno DE CARLI	30 – Alexandra SAINTEN
5 – Francis DELATTRE	18 – Florence DECOURTY	31 – Jean-Claude QUIVRIN
6 – Monique MAVEL-MAQUENHEM née MAVEL	19 – Alda BAUGÉ née MACHADO	32 – Ghislaine CHEVALIER
7 – Alain VERBRUGGHE	20 – CRISTALLIN Anne	33 – Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO née CHARRIÈRES
8 – Mauricette MERCHIE	21 – Franck GAILLARD	34 – Cathie COUSIN
9 – Catherine MOSER née WIRQUIN	22 – Sabrina FORTUNATO née MAINGUY	35 – Samir LAMOURI
10 – Nadine SENSE née DELSARTE	23 – Grégory CHENIN	36 – Yann LE DU
11 – Claude BODIN	24 – Xavier DUBOURG	37 – Antoine RAISSEGUIER
12 – Françoise GONZALEZ	25 – Claire LE BERRE née SPECK	38 – Jean-Luc MAYENOBE
13 – Laurie DODIN née POCHARD	26 – Eva HINAUX	39 – Françoise CHAUVIERE née LEYMONIE.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Francis DELATTRE**, déclare installés dans les fonctions de Conseillers Municipaux, les membres proclamés par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du dimanche 30 mars 2014 et dans l'ordre du tableau déterminé par les articles L.2121-1 et L.2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales c'est-à-dire par la priorité d'âge et de suffrages obtenus.

Conformément à l'article L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Doyen d'âge des membres du Conseil municipal – **M. Charles SOUIED** – est invité à prendre la présidence en vue de procéder à l'élection du Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne.

QUESTION N° 2 : ÉLECTION DU MAIRE

(M. SOUIED, Doyen de l'Assemblée)

Conformément à l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour l'élection du Maire de la commune, les opérations de vote sont effectuées sous la Présidence du plus âgé des membres du Conseil municipal (article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) : il s'agit de **M. Charles SOUIED**, qui prend la présidence de la séance et procède à un appel à candidature pour le poste de Maire.

Au nom du Groupe « Franconville, Une Ambition Partagée », **Mme CAVECCHI** propose le nom de **M. Francis DELATTRE**. Sont désignés aux postes d'assesseurs, **Mme Sandrine LE MOING** et **M. Antoine RAISSÉGUIER**.

Les opérations de vote commencent, à bulletin scrutin secret et à la majorité absolue et les résultats sont ensuite proclamés.

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 30.

M. Francis DELATTRE est élu MAIRE de la commune de Franconville à la majorité absolue, par 30 voix.

M. DELATTRE prend la parole pour remercier l'Assemblée.

M. RAISSÉGUIER et **M. MAYENOBE**, au nom de leur groupe, remercie les Franconvillois leur ayant apporté leurs votes.

QUESTION N° 3 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

(M. DELATTRE, Maire élu).

Après l'élection du Maire, le Doyen d'âge cède la présidence de la séance au Maire nouvellement élu.

Il y a alors lieu de déterminer le nombre des Adjoints au Maire, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% maximum de l'effectif légal du Conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est décidé de proposer le nombre de 11 Adjoints au Maire (ce nombre maximum ne pouvant excéder 11 pour la Commune de Franconville) soit 30% de 39 Conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention des groupes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE la création de 11 postes d'Adjoints au Maire.

QUESTION N° 4 : ÉLECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE

(M. DELATTRE)

Le nombre des Adjoints au Maire étant à présent fixé selon les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection de la liste des Adjoints au Maire, conformément aux articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Charles SOUIED, assisté de Mme Sandrine LE MOING et de M. Antoine RAISSÉGUIER, procède à un appel à dépôt de listes.

Le Groupe « Franconville, une Ambition Partagée » dépose une liste. Aucune autre liste n'est présentée.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 30

A obtenu : LISTE « Franconville, une Ambition Partagée » : 30 voix.

La Liste « Franconville, Une Ambition Partagée » a obtenu 30 voix, soit la majorité absolue des suffrages et est élue au 1^{er} tour.

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCLAME élue la LISTE DES ADJOINTS suivante :

LISTE « FRANCONVILLE, UNE AMBITION PARTAGÉE »	
Nom / Prénom	Rang
CAVECCHI Marie-Christine	première adjointe
BODIN Claude	deuxième adjoint
FORTUNATO Sabrina	troisième adjointe
VERBRUGGHE Alain	quatrième adjoint
HINAUX Eva	cinquième adjointe
SOUIED Charles	sixième adjoint
CRISTALLIN Anne	septième adjointe
MELKI Xavier	huitième adjoint
LE MOING Sandrine	neuvième adjointe
ELALOUF Emmanuel	dixième adjoint
MAVEL-MAQUENHEM Monique	onzième adjointe

M. DELATTRE remet à chacun des adjoints au maire, nouvellement élus, une écharpe tricolore.

Il informe ensuite les membres du Conseil Municipal de la tenue des prochains Conseils municipaux, conformément au document remis sur leur table :

- Lundi 14 avril 2014 ;
- Mardi 22 avril 2014 ;
- Lundi 28 avril 2014.

Il invite les membres de l'opposition à communiquer à la Direction Générale des Services les représentants de leur groupe au sein des différents organismes et commissions.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50.

Franconville, le 7 avril 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Sénateur

Francis DELATTRE

